

L'HISTOIRE DE BESANÇON

CAS D'ÉTUDE

#9

Comment la politique de prévention des déchets de Besançon a-t-elle permis de réduire de 30% les déchets résiduels de cette ville et desservir 70% de la population avec le compostage décentralisé en l'espace de 6 ans ?



L'HISTOIRE DE BESANÇON

En 2008, Besançon et les municipalités avoisinantes ont décidé de prendre leurs distances avec l'incinération et de fermer le plus vieux de leurs fours. Grâce à un programme basé sur le développement du compostage de proximité et la tarification incitative, ce territoire s'est mis sur la route du Zero Waste.

Comme ailleurs en France, la gestion des déchets à Besançon est pris en charge par des groupements de collectivités. En l'occurrence, l'autorité publique en charge du traitement des déchets à Besançon est le SYBERT, un syndicat mixte composé de trois intercommunalités dont la Communauté d'agglomération du Grand-Besançon. Sur un territoire de 1300 km², le SYBERT regroupe 165 municipalités et 224 000 habitants dont 85 % habitent dans le Grand-Besançon.

Malgré une structure administrative complexe susceptible d'entraîner le chevauchement de différents intérêts, le SYBERT, dont la seule compétence est le traitement des déchets (et non pas la collecte), a réussi à développer une vision et une stratégie ayant pour but premier la réduction des déchets à la source. Ce faisant, le syndicat a démontré que les opérateurs du traitement des déchets sont des acteurs incontournables pour mettre en oeuvre des démarches "Zero Waste".

UN MODÈLE DE GESTION DES DÉCHETS TRADITIONNEL

Auparavant, les 165 municipalités

qui composent le SYBERT avaient un mode de gestion des déchets pour le moins traditionnel. Une quantité importante de déchets résiduels était envoyée dans un centre d'incinération dont le SYBERT est propriétaire. Ce centre d'incinération était composé de deux fours : un datant de 1976 qui représentait 40 % de la capacité d'incinération totale, et un datant de 2002.

Tout a basculé en 2008, lorsque les administrateurs du SYBERT se sont mis d'accord pour renoncer à rénover l'ancien four. Guidés par la volonté politique de l'ancien président du syndicat, ils ont préféré repenser l'intégralité de leur système de gestion des déchets. Leur principale préoccupation était l'impact de l'incinération sur la santé publique mais d'autres facteurs comme la protection de l'environnement et le souhait d'éviter les coûts d'une nouvelle installation ont également influencé la décision. Ce changement a demandé une stratégie ambitieuse de réduction des déchets, s'attaquant à la fois aux déchets résiduels - c'est-à-dire ceux qui ne font pas l'objet d'un tri et à l'ensemble des déchets, y compris recyclables.

En 2009, Besançon et les municipalités avoisinantes affichaient une quantité d'ordures ménagères résiduelles de 217 kg par habitant par an et un taux de collecte séparée de 38 %. Bien que leur performance était déjà supérieure à la moyenne nationale et qu'ils étaient seulement tenus de réduire leurs déchets résiduels pour atteindre 180 kg pour 2015

la décision de fermer l'ancien four les a incité à être plus ambitieux. Le SYBERT s'est fixé comme objectifs de réduire les ordures ménagères résiduelle pour atteindre 150 kg par habitant et de parvenir à 55 % de collecte séparée.

Entre 2012 et 2016, la mise en place du programme "Waste on a diet" ("Les déchets au régime") financé par l'Union Européenne a permis de tester et de mettre en oeuvre des solutions pour se passer du renouvellement du vieux four d'incinération. Dans le cadre de ce projet, un système de tarification incitative a été étendu et la plupart des sites de compostage de proximité ont été installés. Cela a permis d'insuffler une réelle dynamique autour de la prévention des déchets. Le projet est parvenu à faire perdurer la détermination initiale, de sorte que la fermeture du vieux four est apparue de plus en plus plausible.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Bien que la prévention des déchets ne soit pas au cœur des attributions du SYBERT, le syndicat en a fait l'un des éléments clés de son succès en parvenant à articuler prévention et traitement dans une stratégie globale. A partir de l'objectif de fermer l'ancien four, un plan local de prévention des déchets a été établi en 2010. Ce plan incluait un objectif de réduction de 15 % des déchets résiduels et de 7 % de l'ensemble des déchets entre 2010 et 2015, soit un objectif plus ambitieux que celui établi par la loi. Cette ambition s'observe aussi par le budget affecté à la prévention, qui est de 2,67 € sur le territoire du SYBERT contre une moyenne nationale de 1,50 €.

Pour parvenir à ses fins, le SYBERT a pris une quarantaine de mesures, allant de la sensibilisation du public à la distribution gratuite de gobelets en plastique réutilisables consignés pour les fêtes et événements, en passant par des pratiques de réduction et valorisation des biodéchets comme le fait de nourrir des poules avec les restes alimentaires.

Parmi les autres sources importantes de déchets figurent les couches à usage unique que l'on peut éviter en utilisant des modèles lavables. Déterminé à développer la prise de conscience sur son territoire, le SYBERT prête gratuitement pendant un mois des kits de couches lavables aux parents qui souhaitent les tester.

Par ailleurs, Besançon a également travaillé avec les habitants pour promouvoir le mode de vie zéro déchet. A la différence des collectivités françaises qui ont mis en œuvre des défis de réduction des déchets, le SYBERT a lancé la campagne "ménages presque parfaits", consistant à inviter 20 familles à

présenter la manière dont elles parviennent à réduire leurs déchets. L'idée était de mettre en avant les meilleures pratiques pour en inspirer d'autres.

Cependant, si on ne devait retenir qu'une initiative fondamentale pour l'atteinte de ces objectifs, ce serait le développement du compostage de proximité destiné à détourner les biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

LA TARIFICATION INCITATIVE

En 2012, avec l'adoption du programme européen "Waste on a diet", Besançon et les municipalités avoisinantes ont introduit un système de financement consistant à faire payer les citoyens en fonction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles qu'ils produisent réellement. Ce système est appelé "tarification incitative".

La collecte des déchets à Besançon est du ressort des intercommunalités, ce qui implique que la redevance peut varier d'un endroit à l'autre au sein du SYBERT, en particulier à cause des différences de coûts opérationnels entre les milieux ruraux et urbains.

Cependant, il y a un point commun entre les intercommunalités du SYBERT par rapport à la tarification : celle-ci est composée d'une part fixe établie en fonction du volume des bacs d'ordures ménagères résiduelles, et d'une part variable qui est indexée sur le nombre de levées et, dans certains cas, sur le poids des bacs.

Cette tarification incitative a permis de favoriser le tri sélectif, et notamment d'inciter les citoyens à composter leurs déchets alimentaires : en effet, plus ils compostent, plus ils réduisent leurs déchets, et moins ils paient !

L'amélioration de la collecte séparée a permis d'augmenter les revenus tirés de la revente de matériaux de haute qualité, ce qui explique que la part de la contribution des citoyens dans le financement du service public de gestion des déchets soit passée de 80 % à 65 %, le reste étant principalement couvert par les contributions des éco-organismes (principe de "responsabilité élargie du producteur"). La redevance moyenne par habitant à Besançon et sa région est de 72 € par an, contre 89 € à l'échelle nationale.



LE CHANTIER DES BIODÉCHETS

L'élément le plus saillant de la démarche zéro déchet de Besançon est la promotion du compostage de proximité comme mode de gestion des biodéchets. Bien que ces derniers ne fassent pas l'objet d'une collecte séparée, 70 % de la population du SYBERT avait soit un composteur domestique soit un composteur collectif à proximité de son lieu d'habitation en 2016. Et plus de 50 % des citoyens compostaient leurs restes alimentaires soit chez eux, soit sur de petits sites de compostage collectif en pied d'immeuble, soit sur des chalets de compostages pour plusieurs immeubles. Cette forte proportion d'habitants participant au compostage de proximité se vérifie dans le poids des biodéchets encore présents dans les ordures ménagères résiduelles : celui-ci est passé de 67 kg en 2009 à 36 kg en 2014, et a sans doute encore diminué depuis. Ces résultats sont directement liés à la tarification incitative et aux politiques de soutien des collectivités locales, dont le SYBERT. Cette généralisation du compostage de proximité a permis de détourner 7 436 tonnes de biodéchets de l'incinération en 2016. Ce faisant, les municipalités du SYBERT ont économisé 792 000 € rien que sur le traitement, sans même compter les économies réalisées sur la collecte. Ces tonnes de biodéchets ont été transformées en un compost produit localement à un coût opérationnel faible, en particulier pour les composteurs domestiques ou en pied d'immeuble.

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Sur un territoire où 54 % de la population vit dans une zone semi-ur-

baine ou rurale, le compostage domestique est une solution intéressante pour valoriser les biodéchets tout en gardant des coûts bas.

Dans cette optique, même si la pratique du compostage domestique était déjà relativement courante autour de Besançon, la mise en œuvre de la tarification incitative conjuguée à la campagne de promotion du compostage lancée par le SYBERT a permis de la dynamiser. Les biodéchets ont été détournés de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles même en l'absence de collecte séparée.

Trois fois par an, le SYBERT met en vente des composteurs domestiques et des lombricomposteurs avec un bio-sceau ajouré pour les biodéchets à un prix réduit (40 € pour un modèle en bois de 300 L ou 600 L, 30 € pour un modèle en plastique de 400 L et 52 € pour un lombricomposteur) pour les habitants de son territoire. Bien que le SYBERT n'assure pas de formations sur la manière de composter les biodéchets, les bonnes pratiques sont communiquées et les citoyens sont dirigés vers des associations locales de maîtres-composteurs. Résultat : 20 000 composteurs ont été fournis par le SYBERT ces dernières années, sans compter ceux qui ont été fournis par les municipalités ou directement achetés par les habitants. Au total, le SYBERT estime que 100 778 personnes du territoire pratiquaient le compostage chez eux en 2016.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Les zones urbaines densément peuplées ont demandé une approche différente, en raison du nombre limité de personnes disposant d'un espace suffisant pour composter

chez eux. Les sites de compostage collectif à petite échelle se sont alors avérés être une bonne solution pour détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles tout en créant du lien social.

EN PIED D'IMMEUBLE

La pratique de compostage collectif la plus répandue à Besançon est le compostage en pied d'immeuble. 300 sites de compostage de ce type existent sur le territoire du SYBERT, dont 80 % sont concentrés dans la ville de Besançon.

Ces sites sont littéralement situés sur des espaces verts au pied des immeubles d'habitation et sont gérés par les habitants. Bien que la possession et la gestion des composteurs soient privées, le SYBERT supervise et accompagne leur installation et les premières étapes de leur mise en fonctionnement.

Pour installer un nouveau composteur collectif, au moins deux habitants de l'immeuble doivent effectuer une demande auprès du SYBERT. Celui-ci évalue la localisation et la faisabilité du projet, puis participe avec eux à une réunion incluant tous les habitants de l'immeuble. À l'issue de cette réunion, les habitants effectuent formellement leur demande d'installation. Le coût varie de 106 € à 318 €, selon le nombre de ménages impliqués : cela inclut l'installation du composteur en lui-même, mais aussi la fourniture des bio-sceaux ajourés, d'outils et d'un soutien technique (fourniture de broyat, etc) d'un an offert par une association locale pour le compte du SYBERT.

Bien que la participation demeure volontaire, la demande formelle de la communauté d'habitants impliqués et le soutien du SYBERT stimulent une plus grande participation, allant au-delà des ménages initialement engagés.

Ces expériences de compostage collectif permettent aussi le développement du lien social entre voisins et l'implication dans le projet. Dans certains cas, les habitants ont décidé d'aller plus loin et de créer un petit jardin communautaire près du composteur collectif. Pour le SYBERT, ces petits sites de compostage sont très bénéfiques à la fois pour l'environnement et pour l'économie, étant donné qu'ils permettent de détourner de grosses quantités de biodéchets de l'incinération pour un coût fixe de 2000€ incluant l'investissement initial et la première année de soutien, avant que les coûts de traitement des biodéchets ne soient nuls. Le SYBERT estime que 376,8 tonnes de biodéchets ont été traitées sur l'ensemble de ces sites en 2016, permettant de réaliser une économie de 40 178 € pour le traitement des déchets. Cependant, étant donné que tous les habitants à proximité des sites ne compostent pas encore, la quantité de biodéchets traitée pourrait encore augmenter, entraînant des bénéfices environnementaux et économiques encore plus importants.

DANS DES CHALETS DE COMPOSTAGE

Pour les quartiers où il y a pas ou peu d'espace permettant de pratiquer le compostage domestique ou en pied d'immeuble, le SYBERT a proposé de plus grands sites de compostage, avec une capacité de 20 tonnes par an. Ceux-ci peuvent inclure plusieurs immeubles et entre 100 et 1000 ménages. Dans ce cas,

l'initiative vient de l'administration et de sa volonté d'étendre le compostage de proximité à des personnes qui ne peuvent pas le pratiquer chez elles ou au pied de leur immeuble. 12 sites de compostage de ce type ont été installés en 2013 sur des espaces verts de Besançon ou, pour les copropriétés, sur des espaces communs avec l'accord des propriétaires. Il s'agit de composteurs plus grands, prenant la forme de chalets.

Le fonctionnement des chalets de compostage est différent des sites en pied d'immeuble, étant donné qu'ils sont entièrement gérés par le SYBERT. En plus de les installer, celui-ci supervise le processus de compostage. A cet égard, pour les usagers, les chalets de compostage font plutôt figure de points d'apport permettant un compostage sur place. Ces sites ne peuvent recevoir des biodéchets qu'à des heures et dates spécifiques, en présence d'un opérateur qui pèse les déchets entrant dans le chalet et s'assure qu'il n'y a pas d'indésirables.

Une fois que les chalets de compostage sont installés, une fête est organisée dans le voisinage, pour rassembler les habitants et leur expliquer le fonctionnement. Ceux qui souhaitent participer reçoivent un bio-seau ajouré.

Bien que ces sites pourraient être étendus à d'autres lieux densément peuplés, le SYBERT estime que la priorité est d'accroître la participation dans les sites pilotes. Contrairement aux composteurs domestiques ou en pied d'immeuble, les chalets de compostage ne découlent en effet pas d'initiatives citoyennes mais d'une volonté des pouvoirs publics. Même si la participation reste sur la base du volontariat, le système de tarification incitative pour les or-

dures ménagères résiduelles constitue une incitation pour le tri à la source des biodéchets. Dans certains secteurs regroupant beaucoup d'appartements qui appartiennent au même bailleur, parvenir à une individualisation adéquate des frais (au moins par étage) est un défi de taille. Les bailleurs avaient tendance à se contenter de partager les frais entre tous les locataires, ce qui a très probablement amoindri l'incitation de participer à un tri des biodéchets.

LES CONSIGNES DE TRI

Comme ailleurs en France et en Europe, les citoyens de Besançon avaient parfois des doutes sur la manière de trier leurs déchets. Tandis que le verre et le papier affichaient déjà un niveau élevé de collecte séparée, la performance étant particulièrement basse pour les emballages légers. C'était d'autant plus laborieux que certains types d'emballages comme les pots de yaourts, les sachets ou les barquettes en plastiques sont destinés à la poubelle d'ordures ménagères résiduelles en dépit, pour certains, de leur recyclabilité. Cela semait la confusion parmi les citoyens et entraînait des taux de collecte séparée plus faibles et la perte de matériaux.

Pour remédier à cela, le SYBERT a modifié les consignes de tri de sorte qu'elles soient plus claires pour les citoyens et étendues à tous les emballages. Cela s'est passé dans la deuxième moitié de l'année 2016, soit avant la généralisation à tous les territoires inscrite dans la loi française pour 2022. L'objectif est d'inclure tous les emballages qui sont couverts par le dispositif de responsabilité élargie du producteur. Ce changement, qui s'est accompagné d'ajustements dans les installations de tri, a permis au SYBERT d'accroître de 8 % sa collecte de recyclables secs, sans augmenter substantiellement les rejets de tri ou diminuer la qualité.

Le SYBERT s'attend à ce que ce progrès se poursuive grâce à davantage de communication, étant donné que beaucoup de gens sont encore habitués à l'ancien système.

LES DÉCHÈTERIES

En complément de la collecte séparée et du compostage de proximité, le SYBERT compte 16 déchèteries, soit une pour 15 000 habitants en moyenne. Ces sites sont moins conçus comme un élément complémentaire que comme une composante clé de la gestion des déchets sur le territoire, dans la mesure où ils permettent le recyclage voire la réutilisation de grandes quantités de déchets dont certains sont potentiellement dangereux.

Les déchèteries collectent à la fois les déchets des ménages et les

déchets assimilés venant de commerces. Les utilisateurs ont besoin d'un badge pour accéder au site, ce qui est un gage de contrôle des déchets entrants. Cependant, tandis que les ménages peuvent déposer leurs déchets librement, les commerçants et entreprises doivent s'acquitter de frais pour le badge et payent en fonction des volumes de déchets amenés. Cela réduit la charge financière pour le SYBERT et lui permet d'avoir du personnel pour chaque déchèterie.

Sur chaque site, les employés accompagnent les utilisateurs pour répondre à leurs questions et s'assurer de la séparation adéquate des différents flux de déchets. Le personnel est également formé pour identifier les produits réutilisables et pour maximiser leur détournement vers le point de collecte des réutilisables sur le même site. Ces points de collecte sont gérés en partenariat avec EMMAÛS France. En 2016, 800 tonnes de produits représentant 1,6 % des entrées dans les déchèteries ont ainsi connu un autre destin que celui de déchets. C'est une manifestation marquante de la façon dont les déchets peuvent être transformés en ressources ; réutiliser 800 tonnes a signifié réduire les frais d'élimination des déchets, tout en créant de l'activité économique dans le secteur de la réutilisation.

Cependant, le manque d'espace sur les sites a empêché le SYBERT de promouvoir la réparation et la réutilisation de certains produits ou déchets, en particulier en ce qui concerne les gros équipements électro-

niques et les meubles.

CERTAINS ENCOMBRANTS SONT RECYCLÉS

Jusqu'à 2015, tous les déchets encombrants collectés à Besançon finissaient dans les décharges, bien que la plupart soient entièrement recyclables. L'absence de dispositif de tri dédié pour ce type de déchets était un frein à la récupération d'une grande partie d'entre eux. À l'été 2015, l'arrivée de l'Installation de Tri-Massification (ITM) a permis de réussir à décomposer ces déchets en différents matériaux en vue de leur récupération. Cette installation innovante n'est pas répandue en France. Elle a été conçue comme une installation de tri complémentaire ciblant spécifiquement les déchets meubles venant des déchèteries, et comme un moyen de parvenir à des taux de recyclage plus élevés pour ces déchets.



PERSPECTIVES

La combinaison d'une volonté politique et d'une stratégie claire pour diminuer les déchets et améliorer la collecte séparée a permis à Besançon de parvenir en-dessous de la barre de 150 kilos annuels de déchets résiduels par personne et d'afficher un chiffre de 58 % de collecte séparée. En outre, Besançon démontre que le compostage de proximité peut jouer un rôle déterminant pour développer l'économie circulaire tout en maintenant de faibles coûts de gestion. Cela fait de Besançon la ville de cette taille la plus performante en France.

Ces bénéfices environnementaux créent aussi des emplois locaux et stables. En 2016, le SYBERT a employé 59 personnes, auxquelles s'ajoutent celles qui ont travaillé dans la collecte des déchets, les déchèteries, les chalets de compostage et pour d'autres prestataires de service.

Non content de ce succès, le SYBERT

a l'intention d'aller au-delà de ces chiffres, et se donne pour objectifs d'atteindre une quantité de déchets résiduels inférieure à 100 kilos par personne et de fermer le vieil incinérateur en 2021. Pour cela, ils prévoient entre autres les mesures suivantes :

> Accroître la participation au compostage collectif

> Améliorer le captage des emballages légers

> Poursuivre la promotion des couches lavables

> Rénover et élargir certaines déchèteries afin de collecter plus de matériaux

> Continuer à développer des solutions de traitement décentralisées pour les biodéchets en se basant sur les caractéristiques de chaque secteur

Pour plus d'information, visitez:

www.zerowasteurope.eu

www.facebook.com/ZeroWasteEurope

www.zerowasteurope.org

Ou contactez:

info@zerowasteurope.eu

Twitter @zerowasteurope

Sources

Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

www.sybert.fr



Zero Waste Europe was created to empower communities to rethink their relationship with the resources.

In a growing number of regions, local groups of individuals, businesses and city officials are taking significant steps towards eliminating waste in our society.

Cas d'étude produit par Ferran Rosa

Traduction: Quentin Missir

Visual design by Petra Jääskeläinen

Zero Waste Europe 2018

Attribution-NonCommercial-ShareAlike

4.0 International



Zero Waste Europe gratefully acknowledges financial assistance from the European Union. The sole responsibility for the content of this event materials lies with Zero Waste Europe. It does not necessarily reflect the opinion of the funder mentioned above. The funder cannot be held responsible for any use that may be made of the information contained therein.

